

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 199/2018 - STATIONNEMENT PLACE CABROL CAF

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles, L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R 411-8°,

CONSIDERANT qu'à l'occasion d'une journée récréative autour d'ateliers jeux présentés par la Caisse d'Allocations Familiales et pour préserver la sécurité publique, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement place Cabrol,

ARRETE

ARTICLE 1° - Pour faciliter l'organisation d'un échange convivial et festif qui aura lieu devant la Caisse d'Allocations Familiales place Cabrol, la circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule sur une partie de la place Cabrol du mardi 5 juin à 14 heures au mercredi 6 juin 2018 à 20 heures.

ARTICLE 2°- La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 25 mai 2018
Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,

